

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le cinq juillet à dix-huit heures, le conseil municipal légalement convoqué en date du 29 juin 2017 s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Jeanine MEDES, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Jeanine MEDES, Christine LECLEROT, Marie-Françoise HEUGAS, Marie-Christine LESTRADE et Messieurs Jacques RAYNAUD, Jacques MARIEN, Jean-Claude DEVAUTOUR, Guillaume VALEIX, Cédric GALIN (arrivée à 18h06).

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Madame Lidia PEPICQ à Monsieur Jacques MARIEN et Monsieur Thierry BRUN à Monsieur Guillaume VALEIX.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Laëtitia JUAN, Nathalie ESCUREDO, Monsieur Patrick BARBE,

ABSENTE : Madame Sandrine GAUDY

Secrétaire de séance : Madame Marie-Françoise HEUGAS est désignée à l'unanimité des présents et représentés.

Le procès-verbal de la réunion du 22 mai 2017 est adopté par 7 voix POUR et 3 abstentions (Madame LESTRADE, Messieurs VALEIX et BRUN).

Monsieur VALEIX relève que la question de M. BRUN relative au pigeonnier en ruine n'est pas mentionnée.

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour et informe du retrait du point 2 relatif aux conventions des NAP 2017/2018

1. Rythmes scolaires
2. Assurances Multirisques, responsabilité, juridique et véhicules
3. Spectacle de Noël
4. Révision des listes électorales
5. Décision modificative N° 1

A 18h 06 arrivée de Cédric GALIN

1. **DEROGATIONS AUX RYTHMES SCOLAIRES**

1.1 - Madame le Maire présente les résultats de l'enquête faite auprès des parents d'élèves du 6 au 9 juin 2017.

Les 3 questions posées étaient :

- Le maintien de la semaine de 4,5 jours + NAP, comme actuellement (mais avec ou sans participation financière)
- Le maintien de la semaine de 4,5 jours mais sans NAP
- Le retour à la semaine de 4 jours, comme avant 2014 (dès la rentrée 2017 ou à la rentrée 2018)

Sur 110 familles 74 ont répondu, représentant un total de 103 enfants sur les 145 scolarisés, soit 71 %.

- 84 % sont pour le retour à la semaine de 4 jours (dont 82% pour 2017 et 12% pour 2018)
- 14 % pour rester à 4.5 jours avec NAP
- 2 % pour rester à 4.5 jours mais sans NAP

Sept familles, concernant 10 enfants, ont répondu par des choix multiples plus difficiles à exploiter.

Le décret ministériel n° 2017-1108 du 27 juin 2017, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques a été publié ce même jour au journal officiel.

Il permet d'adapter le temps scolaire sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours dès la rentrée de septembre 2017.

Il convient donc, de transmettre la proposition conjointe de la commune et du conseil d'école à l'Inspecteur de l'Education Nationale. Le Directeur de l'Inspection Académique s'engage à répondre par signature de la fiche méthode, sous 72h00 après avoir été saisi par l'Inspecteur de l'éducation nationale.

A cet effet, les maires de la Communauté de communes réunis le 3 juillet, ont décidé à l'unanimité des présents de revenir pour toutes les communes à un cycle de 4 jours.

Lors de cette réunion, il a été confirmé que les centres de loisirs de GALGON et de LA LANDE DE FRONSAC seront ouverts toute la journée le mercredi, dès la rentrée scolaire de septembre.

D'autre part, le Conseil d'école, réuni en séance extraordinaire le 4 juillet 2017, a voté pour la nouvelle organisation de la semaine à 4 jours.

Considérant :

- la forte majorité des familles demandant de retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée de septembre 2017
- la décision unanime des Maires de la Communauté de Communes de revenir à la semaine de 4 jours,
- l'ouverture des centres de loisirs de La Lande de Fronsac et de Galgon, le mercredi toute la journée, dès septembre 2017,
- Le vote du conseil d'école pour la nouvelle organisation de la semaine à 4 jours, avec les horaires suivants :
 - 8h30 à 11h45 (3h15 le matin)
 - 13h45 à 16h30 (2h45 l'après-midi)
 - Soit 6 heures par jour sur 4 jours, incluant les APC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés, vote le retour à une organisation du temps scolaire sur 4 jours, avec suppression des NAP, dès la rentrée du 4 septembre 2017 si cette proposition reçoit l'avis favorable du Directeur académique et charge Madame le Maire de transmettre la proposition de la nouvelle organisation conjointe, commune et conseil d'école, à l'Inspecteur de l'Education Nationale.

1.2 - Le conseil d'école et le conseil municipal ont voté pour le retour à une organisation du temps scolaire sur 4 jours avec suppression des NAP.

Il est proposé au conseil municipal de verser une subvention spéciale correspondant à un mois d'activité, à titre de dédommagement, aux intervenants des 4 associations ayant participé aux NAP dernièrement.

- Anfasiad : (Véronique ANGOIN et sa collègue) : 540 €
- Tennis Club Intercommunal du Fronsadais (Thibaud. DEMUR) : 390 €
- Escrime Club de Libourne (Cyril BESNARD) : 330 €
- Les Poly-sons de Marcenais (Thierry SOUILLE) : 770 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 6 voix POUR et 5 abstentions (Mesdames LECLEROT, LESTRADE, et Messieurs RAYNAUD, BRUN, VALEIX) décide d'allouer à chaque association le montant ci-dessus et charge Madame le Maire de verser à chaque association désignée le montant de la subvention indiqué.

2. ASSURANCES MULTIRISQUES, RESPONSABILITE, JURIDIQUE ET VEHICULES

Monsieur MARIEN, adjoint en charge des finances, rappelle que dans le but de réaliser des économies sur nos dépenses de fonctionnement, un appel d'offre a été fait pour renégocier les assurances, Multirisques des biens, responsabilité civile, juridique et flotte des véhicules de la commune. Les réponses à l'appel d'offre étaient demandées pour le 2 juin à 12h.

Trois sociétés ont répondu :

- GROUPAMA pour 5 759 €
- SMACL pour 6 186 €
- AXA (Clauzel Libourne) pour 6251 €

Après analyse approfondie des garanties proposées par chacune des assurances, il est proposé au conseil de rester chez GROUPAMA, assureur actuel de la commune.

Néanmoins, cette renégociation permettra d'économiser environ 2 500 € par an pour les mêmes garanties.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, donne son accord pour rester chez GROUPAMA et charge Madame le Maire de signer les nouveaux contrats.

3. SPECTACLE DE NOEL

Madame LECLEROT, adjointe en charge de la commission des fêtes et cérémonies, informe le conseil que le spectacle de Noël des écoles se déroulera le vendredi 22 décembre 2017.

Comme chaque année, un spectacle sera offert aux enfants des écoles de Villegouge et de Saillans et de la crèche.

La commission a examiné plusieurs propositions et propose de retenir cette année une nouvelle compagnie Magicolo avec un spectacle intitulé « les 3 secrets ».

Ce spectacle mêle magie, conte et marionnettes pour un montant TTC de 650 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité retient le spectacle des 3 secrets et autorise Madame le Maire à signer le devis de ce spectacle de Noël, MAGICOLO pour un montant de 650 € TTC.

4. REVISION DES LISTES ELECTORALES

La liste électorale et les listes électorales complémentaires sont révisées chaque année du 1^{er} septembre au 31 décembre par une commission administrative composée de trois membres, le Maire ou son représentant, un délégué de l'administration désigné par le Préfet, un délégué choisi par le Président du tribunal de grande Instance.

Les délégués de cette commission administrative sont désignés tous les trois ans. Il convient cette année de désigner deux nouveaux délégués.

Madame le Maire propose les candidatures de Monsieur Guillaume VALEIX, délégué du Tribunal de Grande Instance et de Madame Dominique GOYER, déléguée de l'administration.

Le conseil municipal décide un vote à main levée. Les délégués sont désignés comme suit :

- Délégué de l'administration : Mme Dominique GOYER à l'unanimité.
- Délégué du Tribunal de Grande Instance : M. Guillaume VALEIX à l'unanimité.

5. DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le conseil municipal a dans sa délibération du 29 mars 2016 décidé de lancer les études d'aménagement du cimetière.

La Trésorerie demande que les travaux d'études (Avec + Paysage, GEOPAL, Veritas) pour ce projet, réalisés avant la décision de lancer la construction, et affectés au compte 20 soient maintenant affectés au compte 21.

Pour être correctement réaffectés, cette opération doit faire l'objet d'une délibération modificative de chapitre 041 (pour des opérations patrimoniales en section d'investissement). Ceci est sans incidence sur l'équilibre budgétaire 2017 voté en début d'année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2017 :

COMPTES DEPENSES

Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Objet	montant
Dépenses	INV	041	21316	OPFI	Equipements du cimetière	13 909.50 €

COMPTES RECETTES

Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Objet	montant
Recettes	INV	041	2031	OPFI	Frais d'études de l'extension du cimetière	13 909.50 €

Après débat, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

INFORMATIONS

➤ Madame le Maire informe le conseil :

- L'inauguration du Multiple Rural aura lieu le samedi 16 septembre à 11 heures en présence de Monsieur le Sous-Préfet et autres personnalités. Un vin d'honneur sera offert à l'issue de la cérémonie.
- Dépôt le 23 juin 2017 du permis d'aménager du lotissement « des Jasmins »
- De la signature le 3 juillet du compromis de vente de l'immeuble 3, place de la Libération. Date limite de la signature de l'acte authentique 30 septembre 2017.
- Déploie d'une part le vol avec effraction au Multiple rural dans la nuit du 2 au 3 juillet 2017 et les tags sur la pelle de l'entreprise qui réalise les travaux d'extension du cimetière. Plusieurs plaintes ont été déposées à la Brigade de gendarmerie.

➤ Madame LECLEROT, adjointe, rappelle l'organisation des festives du 22 juillet.. Monsieur RAYNAUD confirme l'intervention de l'entreprise TECH'ELEC pour la pose des compteurs.
Sur proposition de Monsieur GALIN, une réunion pour l'organisation des festives est fixée au lundi 17 juillet 2017 à 18h à la mairie.

- Monsieur MARIEN, adjoint, fait le point de l'état d'avancement des travaux du Multiple rural.
- Monsieur VALEIX interroge sur le bon entretien du paratonnerre. L'entretien est fait tous les ans.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 18h 47.